



REVUE DE PRESSE

Jeudi 06 septembre 2018



Transports gratuits : l'exemple de Dunkerque

L'agglomération de Dunkerque (200.000 habitants) est devenue la plus grande collectivité d'Europe à instaurer le bus gratuit pour tous le 1^{er} septembre.

COÛT

65 millions
de travaux

(payés par le versement
transport [VT]
taxe sur les entreprises)



FRÉQUENTATION

+ **29%** le samedi

+ **78%** le dimanche

(Test réalisé chaque week-end
pendant deux ans)



MANQUE À GAGNER SUR LA BILLETTERIE

4,5 millions par an
(10% du budget global)



CHÂTEAUROUX

transport gratuit depuis 2001

Fréquentation : **3 fois plus** entre 2001 et 2017

= **5 millions** de voyageurs par an
dont **40%** ont moins de 18 ans

TRANSPORTS GRATUITS



110 collectivités dans le monde

dont  **31** en FRANCE
= **1^{er}** pays européen

 **39** aux USA



Offre de soins: un plan pour doper la Charente

Les maisons de santé doivent être portées par des professionnels.

■ Le nouveau zonage régional des médecins a été arrêté
 ■ Il est très favorable à la Charente
 ■ Et offre des aides financières importantes.

Lénaëlle SIMON
 Lsimon@charentelibre.fr

Face à la galère pour trouver un médecin généraliste, un traitement de choc débarque en Charente. En début d'été, un nouveau zonage a été arrêté, avec plus de gagnants que de perdants. La méthodologie ayant évolué (1), il considère désormais que tout le département, sauf les territoires de vie de Gond-Pontouvre (Asnières-sur-Nouère, Balzac, Gond-Pontouvre, Marsac, Saint-Yrieix, Vindelle) et de Ruelle (Ruelle-sur-Touvre, Mornac), mérite d'être aidé. Beaucoup d'élus ignorent encore les implications pour leur commune. Pourtant, les aides proposées par l'État, l'Assurance-maladie et l'Agence régionale de santé (ARS) sont substantielles. Les territoires de Ruffec, Mansle, Roumazières, Chasseneuil, Rouillac, Jarnac, Angoulême, La Couronne et Chalais sont classés zones d'accompagnement complémentaire (ZAC). Un étudiant qui s'engage à y exercer, pendant cinq ans par exemple, recevra 1 200 € chaque mois pendant cinq ans. L'ARS



La maison de santé d'Aunac a ouvert lundi dans des bâtiments tout neufs, mais le pôle de santé regroupe 19 professionnels qui travaillent ensemble. Photo Quentin Petit

peut aussi sécuriser la première installation en assurant une rémunération minimale, le temps que le médecin se fasse sa clientèle. Les territoires de Confolens, Chabanais, La Rochefoucauld, Montbron, Soyaux, Châteauneuf, Barbezieux, dont la situation est encore plus fragile, deviennent des zones d'intervention prioritaire. «Là, les nouveaux généralistes peuvent prétendre à une aide à l'installation de 50 000 €», détaille Atika Uhel, directrice de l'ARS en Charente. Un joli pactole. Pour comparaison, Rouillac, Chalais, Angoulême et Roumazières n'étaient pas jusqu'à présent considérées en difficulté.

La fin d'un système

«La nouvelle cartographie a pris en compte certaines disparités comme le fait que tous les médecins ne travaillent pas le même nombre d'heures. C'est une bonne nouvelle, se réjouit Isabelle La-

grange, élue à Angoulême et Grand-Angoulême, et qui a présenté le nouveau zonage aux maires de l'agglomération. On dit qu'il faut un médecin pour 1 000 habitants. À Angoulême, on en a 37 pour 42 000 habitants. Mais attention, ces aides ne suffisent pas à faire venir des professionnels. Il faut qu'il y ait des projets, des regroupements parce qu'aujourd'hui, ils veulent de la pluridisciplinarité. L'Agglo a pris une délibération dans ce sens.» Un médecin seul dans son cabinet, le système a vécu. «Nous n'avons plus les mêmes attentes que nos aînés, admet Sayaka Oguchi, présidente du Syndicat des jeunes médecins généralistes. Ce qui tient les gens aujourd'hui n'est plus le travail mais la famille, le point d'équilibre a changé. En plus, se lancer en libéral est un exercice qui fait peur, c'est s'engager à être un chef d'entreprise. Je me suis installée dans un cabinet à plusieurs. Heureusement que les plus anciens m'aident à y voir clair dans tous les papiers.»

Les maisons de santé, présentées comme le palliatif à la désertification, sont plébiscitées par les élus. Gond-Pontouvre y réfléchit. «La bonne volonté des élus ne suffit pas, préviennent Atika Uhel et Claudine Babin, inspectrice à l'ARS, en charge de ce plan d'action. Pour que ça fonctionne, elles doivent être portées par des professionnels de santé.»

Attirer des internes

C'est le cas de celle d'Aunac, qui a ouvert lundi, rue de la Charente, et dont le projet a été écrit et présenté à l'ARS et aux élus par les professionnels. Ils sont huit à bord de la structure, mais le pôle de santé regroupe 19 professionnels, dont certains à Mansle ou Ruffec. Ils travaillent de concert grâce au dossier médical partagé, à des réunions qui ne sont plus considérées comme du temps bénévole parce qu'elles font l'objet d'une indemnisation par l'ARS. Ils animent aussi

Du sur-mesure

Outre les 50 000 € d'aide à l'installation et les 1 200 € mensuels pour les étudiants, la CPAM peut aussi proposer des contrats précis dans les zones prioritaires. Ils visent les médecins qui, avant leur retraite, préparent leur succession avec un jeune, ceux qui exercent en parallèle dans un hôpital de proximité, ou ceux qui, par solidarité, assurent des consultations dans un secteur en difficulté. Enfin, les projets de regroupement comme les maisons de santé peuvent être exonérés de TVA. Ce fut par exemple le cas de celle de Jarnac.

des ateliers autour de l'arrêt du tabac, la lutte contre l'obésité et le dépistage des troubles du langage. «Une coquille pleine attire, une coquille vide non», observe le D^r Jean Bruno Martin, médecin et président du pôle de santé. Résultat: une interne venue en stage s'installe l'an prochain comme quatrième médecin. De quoi rendre François Nebout envieux. À 70 ans, le maire de Soyaux et médecin généraliste cherche un successeur. En vain malgré ses démarches auprès de l'ordre des médecins, de l'ARS et des facs. Il compte sur les aides incitatives permises par le zonage, l'attractivité de la ville et de l'exercice. «Un médecin qui s'installerait ici gagnerait largement sa vie», assure-t-il.

(1) Le précédent zonage se basait surtout sur l'effectif de professionnels rapporté à la population par bassin de vie. La nouvelle cartographie prend aussi en compte le nombre de consultations par habitant en intégrant le fait qu'au-delà de 65 ans, le recours aux soins est plus important.

Lire aussi page 40 «Vers la suppression du numéros clausus?»

Le chiffre

21 C'est le nombre de maisons de santé en Charente. Plusieurs autres sont en projet, à Aigre ou La Rochefoucauld.

Gond-Pontouvre se sent oubliée

En mai dernier, Gond-Pontouvre comptait sept médecins. Retraite, déménagements, ils ne sont plus que quatre, trois en janvier prochain lorsque le D^r Dartois aura mis un terme à sa carrière. Pour l'heure, malgré ses efforts et alors qu'il est maître de stage, il n'a pas trouvé de successeur. «Je pense que ma commune est sinistrée et que cette cartographie va nous pénaliser», craint Gérard Dézier, le maire. «Le zonage a été arrêté en tenant compte de la situation en 2017 mais avec les données de 2015 puisque ce sont les dernières disponibles», répond Atika Uhel, directrice de l'ARS en Charente. Autrement dit, à partir des données 2015, les modèles statistiques ont projeté la situation 2017. Difficile cependant de prévoir les changements de commune ou les départs à la retraite. «Si Gond-Pontouvre n'est pas ressortie comme étant sous vigilance, ça peut vouloir dire que les médecins avaient une activité importante ou que les habitants de ce territoire consultaient autant, voire plus que la moyenne des usagers», traduit Atika Uhel. On travaille commune par commune et à l'échelle des communautés de communes pour susciter des rapprochements entre les collectivités, l'ARS et la CPAM. À Gond-Pontouvre, le D^r Carole Lemaitre ne pourra pas prendre en charge la patientèle du D^r Dartois, avec qui elle partage le même local. Débordée, elle a déjà cherché des solutions pour elle-même. «J'ai proposé à de jeunes médecins de Bordeaux de venir travailler un jour par semaine dans mon cabinet. Il y a le TGV, le bus jusqu'à mon cabinet, mais ils ne veulent pas, les journées sont trop lourdes.» Cet hiver, elle va, comme elle l'a déjà fait par le passé, proposer des consultations entre 20 heures et minuit tant la demande est grande. Pour elle, une maison de santé ne suffit plus à attirer les jeunes médecins. D'autant que les charges sont importantes, «environ 70 %». La clé passerait par le salariat. «Les jeunes médecins veulent travailler en groupe, mais ils ne sont pas prêts à assumer les inconvénients. Ils ne s'installent pas tant qu'ils ne seront pas salariés. C'est ce statut qui leur donnera la qualité de vie et de travail qu'ils recherchent, avec des congés payés ou un congé maternité. Mais pour que le système soit attractif, il faut que le salaire soit adapté au travail fourni, par exemple 6 000 € pour quelqu'un qui a bac + 8 et qui est aux 35 heures.» Une idée que le maire accueille avec prudence. «Ça signifie que l'on devient employeur. Il y aura le code du travail à respecter, les 35 heures et une continuité des soins à assurer», réagit Gérard Dézier, plus inquiet de l'aspect juridique que financier. Des communes comme Saint-Pierre-des-Corps en Indre-et-Loire et même le département de Saône-et-Loire l'ont mis en place. À Angoulême, un partenariat a permis l'installation d'un médecin à la Grande-Garenne. Salarié par l'hôpital, il assure ses consultations rue de Yarsovie, dans un local mis à disposition par la Ville.

La «Spirits Valley» s'affiche ce soir à la CCI d'Angoulême

Faire savoir que la région est à la pointe des spiritueux, fédérer ses acteurs pour réfléchir sur la façon de développer plus encore ce secteur pour un rayonnement plus accru. Pour l'interprofession des spiritueux, le concept de la «Spirits Valley» charentaise est désormais bien établi. Au-delà, il reste encore un peu vague, raison pour laquelle l'association éponyme profite de cette rentrée pour aller de nouveau à la rencontre du territoire et des chefs d'entreprises.

Hier à Cognac, elle est aujourd'hui à 18 heures à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Angoulême pour une nouvelle réunion d'information, avant d'enchaîner avec d'autres rendez-vous: à Segonzac le 12 septembre, à Rochefort le 13, à Saintes le 18 septembre puis le lendemain à Archiac. Un «Spirits Tour» destiné «à exposer notre rôle, nos objectifs, nos réalisations et nos projets à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de voir ce que l'on fait», précise Julien Courtey-Février, le responsable de cette association de 50 adhérents dont l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de deux chargés de mission.



Julien Courtey-Février, responsable de l'association, présentera ce soir le rôle, les objectifs et les projets d'une structure qui contribue au rayonnement des spiritueux charentais. Photo archives CL

L'occasion pour les participants de découvrir notamment les dessous d'un «Guide de l'attractivité», réalisé avec Grand Cognac, en cours de finalisation, ou encore les contours du «label formation» sur lequel elle planche pour donner plus de visibilité aux filières existantes.

La Charente en pointe de vitesse

Le Département vient de supprimer douze zones limitées à 70 km/h. Plus nécessaires quand la norme est de 80 km/h. Il ne veut conserver que les zones dites «crédibles».



François Bonneau (à droite) et Didier Jobit estiment que beaucoup de zones à 70 km/h ne se justifient plus depuis l'instauration des 80.

Photo Renaud Joubert

Jean-François BARRÉ
jfbarre@charenteinfo.fr

A contre-courant. Le gouvernement abaisse la limitation de vitesse sur les routes. Le Département de la Charente l'augmente. Hier, François Bonneau, le président du conseil départemental, a signé douze arrêtés qui modifient les conditions de circulation sur douze tronçons – la plupart de quelques centaines de mètres seulement (lire ci-contre) – qui étaient jusque-là limités à 70 km/h et qui le sont désormais à 80. «Considérant qu'il en résulte que le faible écart entre 80 et 70 ne se justifie plus, il y a lieu de modifier la réglementation de la vitesse», dit le texte.

Ce n'est même pas une réaction «épidémique» à la limitation à 80 km/heure à laquelle le Département était opposé. François Bonneau l'assure: il ne s'agit que de rendre les choses «moins obscures,

plus lisibles pour les automobilistes». «Ils le disent, ils passent plus de temps à regarder leur compteur que devant eux. Cela revient dans toutes les discussions.»

Douze secteurs ont donc sauté, en rase campagne souvent, qui précédaient souvent une zone à 50, «pour permettre une décélération en douceur quand on roulait à 90». «À 80, avec seulement 10 km/h de différence, cela se justifie beaucoup moins», explique en substance Didier Jobit, l'élu en charge des infrastructures.

Le ménage va se poursuivre

Gommer les incohérences les plus flagrantes pour simplifier la vie des automobilistes. Comme à la sortie de Gond-Pontouvre, sur la route de Vars, en direction de Balzac. «Sept changements de limitation sur 1,2 km!» Limiter les limitations:

l'objectif est clairement affiché. «Il s'agit de ne conserver que les zones 70 encore crédibles et réellement nécessaires», celles qui encadrent un carrefour dangereux, un virage sévère, une zone d'habitation. Ailleurs, le ménage a commencé. Il devrait se poursuivre au cours des six prochains mois. «Il reste 480 zones à vérifier», précise Didier Jobit. Ses services ont fait les comptes. «492 zones à 70 représentent 5 % du réseau départemental. C'est à peu près 500 mètres en moyenne.»

Pour déterminer les premières zones déclassées, le Département a appliqué trois principes: «Partout où il n'y a pas de zones accidentogènes, partout où l'on est à proximité immédiate d'une agglomération, partout où les municipalités étaient en phase avec nous.» Les élus ont voulu envoyer un signal et jouer le consensus «avec les maires qui connaissent leur population». «On ne voulait pas pénaliser les riverains»,

insiste Didier Jobit. «On s'est donné six mois pour vérifier la pertinence des suppressions à venir avec les élus locaux», complète le président. Les premières zones ont été «réparties d'une manière homogène sur le département et on fera le reste en concertations», appuie François Bonneau.

Après avoir remplacé 135 panneaux de 90 pour un montant de 23 000 euros, que l'État s'est engagé à rembourser en 2019, les services du Département s'apprentent à déboulonner les panneaux 70 dès la publication des arrêtés. C'est en tout cas le signe que les élus charentais ne croient plus à l'expérimentation qui leur avait été vendue par le chef de l'État, avec une possibilité de retour en arrière si les choses n'étaient pas concluantes. «Il y a bien longtemps que je ne crois plus au père Noël, ironise François Bonneau. On sait bien qu'une fois ces décisions prises, on ne revient plus dessus.»

”
Il reste 480 zones à vérifier qui représentent 5 % du réseau départemental.

Points de repère

Douze secteurs à 80. Sigogne, RD 736, 400 m; Asnières-sur-Nouère et Vindelle, RD 939, 1 000 m; Barbezieux Saint-Médard, RD 910, 1 500 m; Voeuil-et-Giget, RD 674, 1 100 m; Cellefrouin, RD 739, 435 m; Étaignac, RD 941, 701 m et 593 m; Villefagnan, RD 27, 787 m et RD 739, 926 m; Grassac et Vouzan, RD 34, 1 785 m; Montbron, RD 699, 1 000 m; Jauldes, RD 91, 190 m.

14,7 km à 90. Le Département était opposé au passage aux 80 km/h. Il lui a bien fallu appliquer la loi. «Mais les départements ont obtenu une dérogation pour les créneaux de dépassement, à trois voies», rappelle François Bonneau. Dans le département, il y en a 19 sur près de 15 km, dans le sens du dépassement, qui sont restés limités à 90 km/h. C'est notamment le cas de la RD 951 entre Chasseneuil et Confolens où circulent de nombreux poids lourds et où les automobilistes se plaignent d'être collés, poussés. «C'est la seule possibilité pour les automobilistes de dépasser les camions.»

1 radar à réévaluer. Le radar automatique de la D 1000, dans la montée entre le rond-point de Girac et Ma Campagne, devra sans doute être recalibré. La vitesse était jusque-là limitée à 70 km/h.

Les amendes pour les panneaux. Les 23 000 € de remplacement des panneaux 90 ne devraient pas coûter trop cher au budget de l'État. C'est François Bonneau qui le souligne. Le remboursement des frais engagés devrait en effet être pris sur la part allouée aux départements des amendes de police, qui sont en très nette hausse depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. En Charente, cela ne suffit pas à consoler des élus qui s'étaient opposés à la mesure. «Ce sera au détriment des opérations de sécurisations que nous entreprenons avec ce budget», dénonce François Bonneau.

■ En conflit ouvert, l'association du Golf du cognac et le resto se sont vus au tribunal hier
 ■ Tandis qu'en coulisse, une équipe de golfeurs insatisfaits prépare sa candidature.

Au golf, la guerre des chefs déborde sur le green

Marc BALTZER
 m.baltzer@charentelibre.fr

Ça y est, le dialogue a repris au Golf du cognac, où l'association gestionnaire et les exploitants du restaurant s'écharpent depuis bientôt deux ans. Mais c'était devant le juge des référés du tribunal d'Angoulême, hier matin, et par avocats interposés.

”

Avec ce problème, l'ambiance est devenue délétère.

L'association présidée par Serge Martageix y a demandé l'expulsion de l'équipe du «19», le restaurant de Saint-Brice, notamment au motif que le contrat avait été signé avec l'Auberge de Condé, dont les patrons ont repris l'établissement avant de changer son nom. La décision sera rendue le 19 septembre, mais quoi qu'il en soit, elle ne réglera rien en cuisine, ni même sur le green de cet équipement de la ville de Cognac. Car cette procédure étonnante s'ajoute à un procès sur le fonds,



Marie-France Wittmann est à la tête d'une liste qui se présentera à la prochaine assemblée générale afin de prendre les rênes de l'association. La réunion devait avoir lieu le 14 septembre, mais elle a été repoussée par l'équipe en place. Photo M. B.

qui sera audicié le 11 octobre et qui concerne la fin (ou non) du contrat qui lie l'association et les restaurateurs. Ces derniers estiment qu'il a été renouvelé tacitement, alors que les gestionnaires

le considèrent fini depuis fin juin et ont déjà fait venir un nouveau chef (lire CL du 2 juillet).

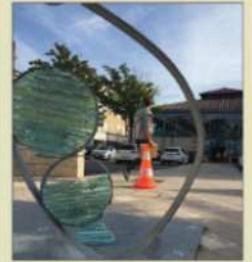
Élection reportée

Sur le gazon aussi, cette situation a fini de semer le trouble entre golfeurs. Il y a quelques semaines, une liste s'est formée en vue de la prochaine assemblée générale, qui devait avoir lieu le 14 septembre et qui prévoit le renouvellement du comité de direction. Mais la réunion vient d'être reportée par l'équipe en place, qui préfère qu'elle se tienne après le jugement en première instance. «Probablement fin octobre, afin d'assumer jusqu'au bout [nos] responsabilités», a expliqué le comité aux golfeurs dans un e-mail envoyé aux adhérents. La liste qui voudrait reprendre la main est tirée par Marie-France Wittmann, 70 ans, golfeuse à Saint-Brice depuis 2010.

Elle comprend des noms comme Jérôme et Sébastien Bouchet, Hubert Eito ou encore Cyrille Restier, connus dans le monde des affaires et du cognac. Si l'affaire du restaurant fait partie des points noirs relevés par la «Team 2018» (le nom de la liste), elle n'est pas la motivation principale des candidats.

«Avec ce problème, l'ambiance est devenue délétère», reconnaît Marie-France Wittmann. On ne peut plus boire un coup au restaurant sans qu'on n'entende parler, alors qu'on n'en connaît ni les tenants, ni les aboutissants. Mais les arguments premiers des prétendants au comité restent sportifs et associatifs (lire l'encadré). Pour l'instant, ceux de l'équipe en place sont difficilement audibles. À Saint-Brice comme dans l'espace public, Serge Martageix et son vice-président Jean-Claude Provost restent muets. Tout les deux sollicités par CL hier, aucun n'a donné suite.

Vite vu Le papillon a pris un coup dans l'aile



Les responsables ont laissé la pièce détachée sur place. Quelques points de colle devraient suffire. Photo M. B.

Forcément, ça fait jaser. En juin, le papillon de métal et de verre du sculpteur Yannick Veillon était inauguré place d'Armes à Cognac pour 10.000€. Une idée du conseil de quartier du centre-ville, qui a financé l'œuvre avec son budget, dans le cadre du projet «Courants d'art sur la ville» lancé en 2013. C'est une série de cinq sculptures inspirées des cinq sens de l'être humain. Le papillon représentant le toucher, après l'oreille en métal de Florent Poujade, posée à la villa François-1^{er} fin 2015. Si l'oreille tient bon, le papillon a été amputé d'une partie de son aile droite, dans la nuit de mardi à mercredi. A priori, l'incident pourra être réparé avec quelques points de colle. D'autant que les fautifs (difficile d'imputer le vent) ont laissé le bout détaché sur place. Mais la fragilité de la sculpture alimente déjà les persiflages sur son coût, nés lors de l'inauguration.

PRÉCISION

Séance de rentrée d'Eurociné Cognac au couvent des Récollets ce soir. La première séance de rentrée de l'association Eurociné Cognac se déroulera ce soir au couvent des Récollets, à 20h30, avec la projection du film «Le Redoutable», et non au cinéma «Galaxy», comme indiqué par erreur dans notre édition d'hier. Une séance qui sera précédée pour rappel par une conférence-débat sur le thème de Mai 68 par l'historienne Ludvine Bantigny, à 18h30 au même endroit.

Dynamiser le club et «remettre les choses à plat au restaurant»

Avec sa section d'ainés des Petits loups, Marie-France Wittmann a subi, comme tous les golfeurs, le conflit entre le «19» et l'association. «Un jour, on a reçu un mail nous enjoignant de ne plus prendre nos repas au restaurant, c'était incroyable», se souvient l'ancienne conseillère technique des Hôpitaux de France. Mais l'idée de changer d'équipe à la tête du golf n'avait rien de voir quand la liste a commencé à se constituer, en début d'année. «Un groupe de jeunes golfeurs avait envie de donner un

nouveau souffle [au club]. Ils m'ont contactée, j'ai fini en tête parce qu'étant retraitée, j'aurai davantage le temps.» Ce nouveau souffle viserait à mettre en valeur la pratique «ludique» du sport et à «ouvrir davantage le golf aux Cognacais». Il s'accompagnerait aussi d'un effort de transparence sur les décisions du comité. Concernant le restaurant, «il faudra remettre les choses à plat», explique Marie-France Wittmann. Une remise à plat qui pourrait se traduire par l'arrêt des procédures judiciaires.

Le chiffre

3 C'est le nombre de jeunes volontaires recherchés par les Jardins respectueux pour s'investir au sein de l'association castelbernardine, dans le cadre d'un service civique. Le recrutement est ouvert par courrier électronique à l'adresse jardinrespectueux@gmail.com. La mission consiste à sensibiliser et éduquer à l'environnement par la création et l'animation de jardins pédagogiques et partagés. «Une opportunité de vivre ainsi de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons», appuie Rémy Marcotte, le responsable des Jardins.

Châteaubernard

Burger King débarque sans totem ni drapeau



Le permis a été accordé mi-août par la ville de Châteaubernard. Mais une partie de la signalétique publicitaire a été retoquée au passage.

Repro CL

Le mois dernier, la ville de Châteaubernard a accordé son permis de construire au groupe Bertrand, qui exploite les restaurants Burger King en France. A la lecture du dossier, il se confirme que c'est bien cette enseigne de fast-food qui prévoit de s'installer sur les anciens terrains Rouby, au 66, avenue d'Angoulême. Et non Quick, par exemple, qui appartient au même groupe. Le projet validé par la Ville comporte un restaurant de 212 places, dont 136 dans une salle de 146m² et 72 en terrasse, comme le demandait la marque. En revanche, il n'y aura qu'un seul totem en guise de signalétique publicitaire, alors que le plan initial prévoyait aussi un grand drapeau et des plus petits totems. «J'ai estimé qu'il fallait faire

attention à l'environnement visuel et que ça suffisait pour trouver le restaurant», explique le maire Pierre-Yves Briand, à l'origine de ces prescriptions. A noter que sur les 127 ares de l'ancienne parcelle Rouby, 98 deviendront des espaces verts, la partie restaurant (500m²) et parking (2.200m²) devant occuper moins de la moitié du site. Ce qui laisserait la place pour un éventuel deuxième projet. Auparavant, il faudra que le premier aboutisse, ce qui n'est pas garanti pour tout de suite. Comme Décathlon, dont l'autorisation commerciale a été attaquée par le groupe Duval (qui aménage la ZAC Bellevue, lire *CL* de samedi), le permis de Burger King peut faire l'objet d'un recours jusqu'à mi-octobre.

Intoxiqués puis privés de gaz: grosse galère à la Chaudronne

Une famille hébergée par Logélia attend depuis 9 jours que son chauffe-eau soit rebranché après une intoxication. Entre désespoir et colère.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

La plus énervée est la grand-mère, Colette Garcia, la mère d'Esther Garcia-Blanchard. «Ça se serait passé pendant la nuit, il y avait sept morts», répète la dame en boucle. Heureusement, la matinée était déjà bien entamée, le mardi 28 août, quand sa fille a détecté une odeur de gaz suspecte dans son appartement Logélia de la cité Deligné, rue Jacqueline-Auriol à Cognac. «Mon fils Clément m'a dit que ça sentait le brûlé, se souvient la mère de famille. Et ça recommençait dès que j'utilisais l'eau chaude, pour la vaisselle ou le ménage. Le soir, mon compagnon a compris et il a appelé les pompiers.»

Pression tous azimuts

Intoxication à l'oxyde de carbone, dira l'hôpital au sujet des sept personnes (deux adultes, cinq enfants) évacuées par les pompiers. Qui ont mesuré «des taux d'intoxication de 21 à 61 %» sur cinq victimes, rapporte Laurent Luc, qui vit avec Esther Garcia-Blanchard. La famille n'a pas souhaité rester à l'hôpital pour des raisons pratiques («On a signé une décharge») et vit depuis avec les fenêtres ouvertes. Le gaz a bien été coupé, mais «celui des voisins pourrait redescendre», ont déclaré les pompiers à Laurent Luc. Le problème, c'est que depuis, le gaz n'a toujours pas été remis en route. Concrètement, cela signifie des douches à l'eau froide, ou chez une voisine. Et la cuisine avec une plaque achetée en urgence. «Malgré tout ça, Logélia ne bouge pas», tance Colette Garcia au nom de sa fille. «Ce n'est pas à nous de rebran-



Le 28 août, le chauffe-eau (au fond de la pièce) a dégagé une odeur suspecte. Pour le relancer, il y a quatre semaines d'attente, ont expliqué les organismes qualifiés aux locataires.

Photo M. B.

cher le gaz, mais à GRDF», précise la responsable de l'agence cognaçaise du bailleur social, Chantal Bouteleux. Mais pour cela, «il faut que l'un des trois organismes agréés certifie le bon fonctionnement de l'équipement», poursuit Jean-Pierre Charbonnier, qui dirige l'agence GRDF de Cognac. Souci: «Ces organismes nous annoncent au moins quatre semaines d'attente... Qu'est-ce qu'on fait d'ici là? On reste avec les fenêtres ouvertes?», interroge Laurent Luc. La famille a secoué tous les cocotiers qu'elle a trou-

vés pour faire bouger sa situation, à commencer par la mairie et Charente Libre. De coup de fil en e-mail, la pression a porté ses fruits, puisqu'un rendez-vous a été obtenu, exceptionnellement, dès lundi prochain. Cela fera alors deux semaines sans gaz, au moins. Car le chauffe-eau, s'il est défectueux, devra être réparé ou remplacé, ce qui risque encore d'allonger le désagrément. Pourvu que l'hiver n'arrive pas trop tôt cette année, pour Esther Garcia-Blanchard et les siens.



Le dragon à tête reposée

Décapité par un véhicule qui avait traversé le giratoire en février dernier, le dragon bleu du rond-point de Crouin attendait depuis de retrouver toute sa tête. Ce sera bientôt chose faite.

Le sculpteur cognaçais Cyril Karénine, créateur de cette œuvre avec le concours des élèves du lycée Louis-Delage et du graffeur Mathieu Perronno, a profité de l'été pour lui en refaire une toute nouvelle, un petit malin ayant eu le mauvais goût de s'accaparer les vestiges de l'ancienne. Ne manque plus qu'un coup de peinture et quelques ajustements pour que tout soit parfait (Photo CL).

«Il y a vingt ans c'était une idée un peu folle»

Le Conservatoire du vignoble de Cherves-Richemont fête ses 20 ans aujourd'hui. Les trois fondateurs se souviennent des débuts de l'aventure.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Cet après-midi, le Conservatoire du vignoble charentais sera en fête sur son site voisin de l'Abaca, à Cherves-Richemont. Il y a pile deux décennies, une poignée d'originaux créait cette collection de cépages et de porte-greffe, au nombre de 200 aujourd'hui. Avec le temps, l'institution sœur de l'ex-Iréo de Richemont est devenue une bible pour la profession et une source inépuisable d'expérimentation. Les trois fondateurs se souviennent bien des débuts plus artisanaux de l'aventure.

En 1998, Sébastien Julliard devenait le premier directeur du Conservatoire, appuyé par celui de l'Iréo de l'époque, Jean-Louis Rouquayrol, et le président de l'institut, Maurice Cartraud. Des débuts qu'ils expliqueront à leurs quelque 200 invités de cet anniversaire particulier, ce jeudi à partir de 14h.



Maurice Cartraud, Sébastien Julliard et Jean-Louis Rouquayrol (de gauche à droite) ont participé à la création du Conservatoire en 1998. L'institution emploie aujourd'hui deux salariés et fonctionne avec 120.000€ de budget, dont 60 % d'aides publiques. Photo M. B.

Comment le Conservatoire est-il né en 1998

et quel était le but à l'époque?

Jean-Louis Rouquayrol. Ça date de bien avant, de 1993. J'étais directeur de l'institut rural et avec le président, Maurice Cartraud, on avait créé un BTS «œno-viti». Dans le même temps, on a donné le jour à une association pour réfléchir à la création d'une collection de cépages, qu'il nous fallait dans un but pédagogique.

Et c'est devenu un conservatoire. Quelle différence?

Maurice Cartraud. On n'était pas obligé, mais ne le répétez pas: en visitant certaines collections dans d'autres régions, on a vu qu'elles étaient parfois mal entretenues, pas très belles. On voulait donner une bonne image, avec une institution ouverte, dynamique.

Et ça a été bien compris à l'époque?

Maurice Cartraud. Il y a vingt ans, c'était une idée un peu folle, c'est

vrai. Mais on a été bien soutenus par la filière et par les élus. Je me souviens qu'il nous fallait une parcelle en urgence. On en avait repéré une à Boussac, qui appartenait à Martell. Patrick Raguenaud [alors maître de chais chez Martell, NDLR] a tout de suite vu l'intérêt du projet. Il a dit: «Aucun problème, j'arrache les vignes et je vous donne la parcelle». Francis Hardy et d'autres hommes politiques nous ont aussi soutenus, à commencer par le maire de Cherves.

Justement, quel est l'intérêt du Conservatoire?

Jean-Louis Rouquayrol. Il est double. D'abord le recensement et la conservation des anciens cépages et porte-greffe. Ensuite, à partir de ce patrimoine, la recherche et l'expérimentation. En particulier en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre l'oïdium [un champignon parasite très résistant, NDLR].

Avec quel résultat?

Sébastien Julliard. Nous avons aujourd'hui 160 cépages et 40 porte-greffe, dont certains étaient totalement inconnus.

Si vous n'aviez qu'un souvenir de ces vingt ans?

Sébastien Julliard. C'est notre découverte à Saint-Trojan sur l'île d'Oléron, en 2014. Dans la passe de la Vigne américaine, on a retrouvé un bois d'où l'on a extrait 35 variétés inconnues des collections françaises. Elles dataient de la lutte contre le phylloxéra et avaient été plantées là, où elles n'ont attrapé aucun virus. Ces plants nous sont très précieux aujourd'hui.

En marge de l'inauguration, le Conservatoire et le Syndicat des pépiniéristes viticoles de la région du cognac inaugureront leur nouvelle station de traitement à l'eau chaude (lire CL du 16 décembre) destinée au traitement du matériel et des plants à risque sanitaire.

Vers la suppression du numerus clausus?

Le député LREM Olivier Véran travaille avec d'autres parlementaires sur des propositions allant vers la suppression du «numerus clausus», qui limite le nombre d'étudiants en médecine.

Le gouvernement pourrait décider à l'occasion de la présentation de la réforme des systèmes de santé, le 18 septembre, de transformer les études de médecine, supprimant notamment le «numerus clausus», selon des informations de France Info.

«Je ne peux pas anticiper la décision et la teneur des propos du président de la République mais si vous m'interrogez sur ce que je porte, je pense qu'il faut en finir avec ce système (du numerus clausus) à la fois injuste et abs-



Le ministère de la Santé assure que la réforme du numerus clausus n'est pas seule option à l'étude, la solution retenue sera connue le 18 septembre. Photo AFP

Olivier Véran a plaidé pour «d'autres façons de procéder», telles qu'une sélection différente ou un «tronc commun de formation, selon que l'on soit médecin, kiné, infirmier, ostéo ou dentiste.»

En lançant la concertation préalable à cette réforme qui vise à transformer le système de santé, le gouvernement avait promis en février «une réflexion sans tabou sur le numerus clausus», qui fixe chaque année le quota d'étudiants admis en deuxième année

de médecine à l'issue d'un concours très exigeant. Selon France Info, l'exécutif aurait la volonté de mettre fin à ce concours, proposant à la place des partiels classiques pour avoir une sélection «plus naturelle».

«Deux options sur la table»

Le gouvernement aurait «deux options sur la table», soit de remplacer le numerus clausus par un «numerus apertus», c'est-à-dire

un nombre minimal de places défini à l'échelle nationale et qui pourrait varier selon les régions, soit de laisser le choix aux universités de former autant de médecins qu'elles le souhaitent.

Avant le numerus clausus, instauré en 1972, on formait 12.000, 13.000, voire 14.000 médecins par an, a rappelé Olivier Véran, contre un peu plus de 8.000 aujourd'hui. Pour lui, si la suppression n'est pas «une solution de court terme pour les déserts médicaux, c'est une solution pour l'avenir».

Pourtant «favorable à une refonte des études de médecine», qui «ne sont plus adaptées à l'exercice médical», la CSMF, premier syndicat de médecins libéraux, s'est dite hier «opposée à une dérégulation totale du nombre de médecins formés», appelant dans un communiqué à «une grande concertation».

La ministre de l'Enseignement supérieur «Frédérique Vidal et moi-même travaillons à la formation des futurs médecins plus moderne: coopération, compétences, bien-être. Encore un peu de patience NumerusClausus», a commenté sur Twitter la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, hier après-midi.

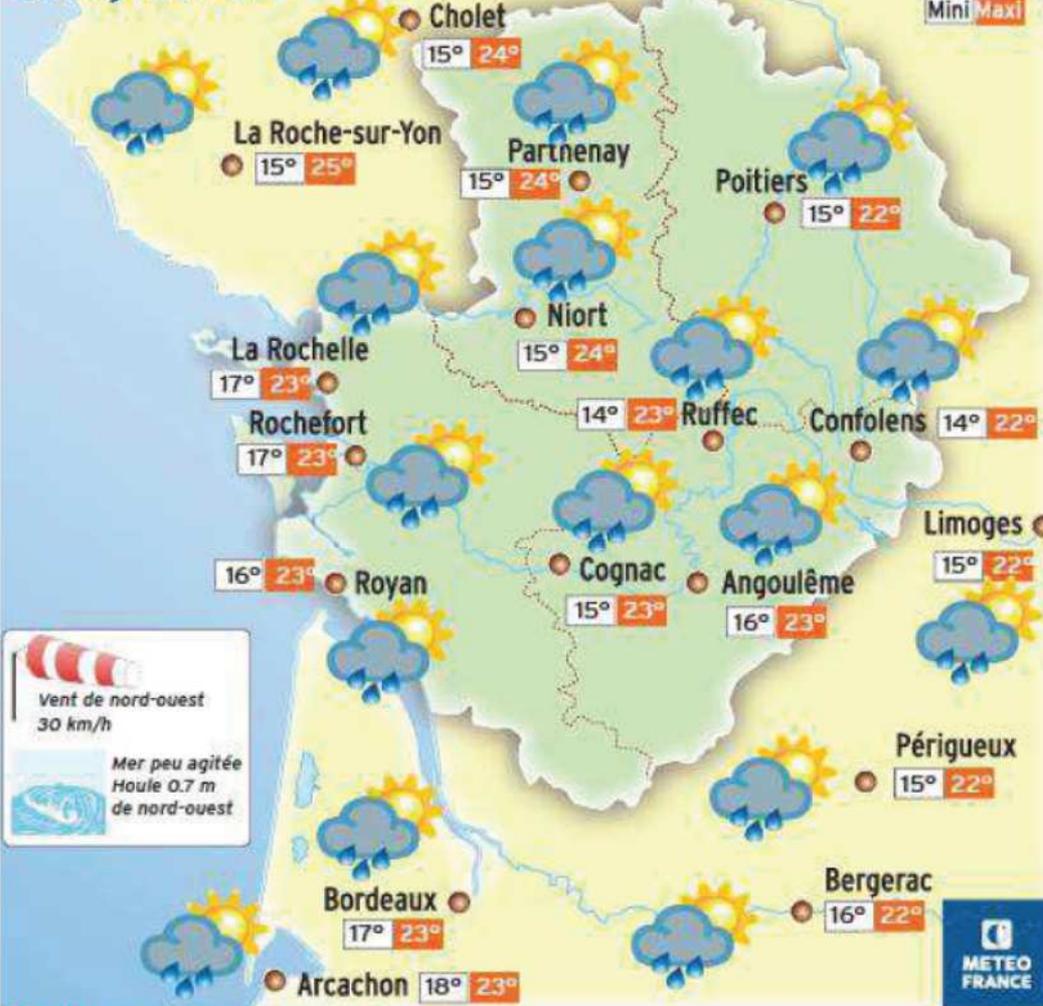
»

C'est [le numerus clausus] uniquement un moyen d'empêcher des médecins français d'étudier en France.

cons», a déclaré le député de l'Isère LREM Olivier Véran, lui-même médecin.

Selon lui, «c'est uniquement un moyen d'empêcher des médecins français d'étudier en France» et «il faut passer à autre chose».

Cet après-midi



Quelques pluies ou ondées

Des éclaircies mais les nuages sont nombreux et donnent quelques pluies ou ondées locales. Un coup de tonnerre n'est pas totalement exclu sur la frontière Est de la zone en soirée. Vent de Nord faible à modéré.

Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Prélèvement à la source : vous êtes prêts ?

IMPÔTS Le prélèvement à la source sera bien mis en place le 1^{er} janvier 2019. Le gouvernement annonce quelques nouveautés et tente de calmer les esprits des contribuables et des employeurs

DOSSIER RÉALISÉ PAR
VALÉRIE DEYMES
vdeymes@sudouest.fr

«**B**eaucoup de bruit pour rien...», signerait William Shakespeare. Bon, pour rien, pas sur le fond, car le sujet n'est pas une bagatelle. Mais les atermoiements qui ont occupé les médias et plombé l'ambiance au gouvernement pendant dix jours n'ont eux servi... à rien. Le Prélèvement à la source (PAS) aura bien lieu à compter du 1^{er} janvier 2019.

Rappelons que si cette réforme va forcément marquer l'ère Macron, elle a été lancée sous celle de Hollande et avait déjà eu droit à un report. En effet, le président Macron et son gouvernement ont hérité de l'embarrassant bébé et ont préféré repousser sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 plutôt qu'au début de l'année 2018. Un délai visant à préparer les esprits mais surtout les collecteurs, autrement dit les employeurs qui, pour l'impôt sur le revenu, vont désormais se substituer à l'administration fiscale. Bien sûr, il y avait des inquiétudes exprimées, des difficultés techniques envisagées, et des explications à donner.

L'avance passe à 60 %

Fin août, la rumeur d'un nouveau report s'est immiscée dans une actualité moribonde, entre la plage surveillée et la doche de rentrée. Le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a d'abord démenti avant de reculer de trois pas, une fois que le président de la République aurait annoncé « réfléchir ». Finalement, après dix jours, où les déclarations se sont enchaînées, où le contribuable a sué sur sa fiche de paie et les entreprises ont hésité entre se réjouir, pleurer ou cadener leur service RH, le Premier ministre, Edouard Philippe, a, mardi soir, sifflé la fin du match.

Donc le PAS est en marche. Retour à la case départ. Pas tout à fait, car Gérald Darmanin, a souhaité que le bruit ait provoqué quelque chose. Il a donc annoncé, hier sur France Info, deux nouveautés. La première concerne les contribuables bénéficiaires des réductions et crédits d'impôts relatifs aux services à la personne, aux frais de garde d'enfant et aux hébergés en Ehpad. Jusqu'à hier, la réforme du PAS les assurait du versement d'une avance de 30 % au 15 janvier 2019 (le solde à l'été 2019). Pourcentage qui sera finalement porté de 30 à 60 %. De plus, ce dispositif sera étendu aux réductions d'impôt en faveur de l'investissement locatif (Pi-

nel, Duflot, Scellier, investissement social et logement dans les DOM, Censi-Bouvard) et aux crédits d'impôts en faveur des dons aux œuvres, des personnes en difficulté et des cotisations syndicales. Soit cinq milliards d'euros versés dès le 15 janvier.

Les effets « psychologiques »

La deuxième nouveauté concerne le cas des 250 000 salariés de particuliers-employeurs. Il avait été convenu que, pour ces employés à domicile, le PAS serait reporté à 2020. Une solution qui impliquait qu'ils paient un double impôt en 2020. Le gouvernement a finalement décidé la mise en place d'un acompte annuel en

Si le gouvernement a balancé, c'est parce que la réforme risque de ne pas être simple à digérer

2019, appelé en septembre 2019, calculé sur la base des derniers revenus connus. L'impôt sera régularisé en 2020 une fois que la totalité des revenus 2019 sera connue précisément. Une solution qui permet donc de réduire le solde éventuel de l'impôt à verser en 2020. Petite précision : seuls 25 % en moyenne de ces salariés sont imposables.

Si ces annonces vont faire des heureux, il n'en reste pas moins que le spectre de l'effet psychologique à incidence négative du PAS continue de planer. Car si la rumeur du report a surgi et si le gouvernement a balancé entre avancer ou reculer, c'est bel et bien parce que la réforme risque de ne pas être simple à digérer. Pour les entreprises qui craignent d'être en première ligne quand le salarié contribuable verra rouge en découvrant son salaire net sur son bulletin de paie; pour celles, les plus petites, qui ne voient pas comment elles vont gérer cette nouvelle écriture et pour les contribuables qui vont avoir un choc quand leur salaire net mensuel va être directement allégé, tout en craignant que leur employeur ait une vue panoramique sur leur situation personnelle. Sans parler du danger du bug informatique généralisé.

Le gouvernement et l'administration fiscale s'emploient à calmer les esprits. « Chaque année, deux millions de demandes de rectification de la situation fiscale arrivent aux services fiscaux, dont 17 million est la conséquence d'une déclaration mal remplie. 300 000 sont donc du fait de l'administration. Et ce nombre va automatiquement baisser en 2019 », promet Gérald Darmanin.



Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, s'est rendu au centre des impôts de Cognac pour le prélèvement à la source. PHOTO ANNE LACALU

« Les entreprises doivent comm

EMPLOYEURS Bien qu'elles s'y soient préparées, les entreprises ont quelques inquiétudes quant à l'impact de la réforme sur le climat social en interne

Que ce soit par la voix de son président, François Asselineau, ou par celle de son secrétaire général, Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) n'a cessé de marteler, ces derniers jours, que le prélèvement à la source « est et reste une mauvaise idée ». « Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques », l'organisation patronale des PME pointe du doigt les éventuels coûts directs et indirects générés par la réforme sur le climat social au sein même de l'entreprise. Le Medef, lui aussi, hostile au fait que l'entreprise soit collectrice d'impôts, considère que toutes les inquiétudes ne sont pas levées...

Spécialisée dans le traitement des paies et des processus ressources humaines, auprès de 12 000 clients, ADP France s'est lancé, tête baissée, dans la réforme en travaillant au plus près de

l'administration fiscale pour effectuer des tests relatifs au PAS et ce, dès l'été 2017. « Des tests grandeur nature. Et depuis février dernier, nous déposons 10 000 fiches de paie en double avec un exemplaire intégrant la réforme », souligne Emmanuel Prévost, directeur Pôle veille juridique ADP. Et qu'en ressort-il ? Visiblement pas de big bang. « Ça a été plutôt une réussite. Les ajustements avec les services fiscaux ont été rapides. Nous sommes prêts aujourd'hui à déployer les simulations dans les entreprises qui le souhaitent. »

L'administration responsable

Il faut néanmoins souligner que la mise en place du taux de PAS sur le bulletin a un coût pour l'employeur (adaptation de son logiciel de paie, formation de son service RH, communication en interne, etc.). Soit 50 euros par salarié et par an selon la CPME.



Emmanuel Prévost, directeur du pôle veille juridique ADP.

Selon ADP, la réforme ne devrait cependant pas susciter d'inquiétudes techniques majeures. Ce qui n'est pas forcément le cas d'un point de vue psychologique car le salaire net affiché sur le bulletin de paie du salarié soumis à l'impôt sur le revenu va subir une saignée à partir de janvier.

uniquer en interne »

Les entreprises ne sont pas à l'abri d'une prise à partie de leur personnel. La Direction générale des finances publiques a été claire auprès d'elles sur la question : l'administration restera l'interlocutrice unique et exclusive du contribuable pour le calcul du taux et ses éventuelles modulations et donc pour le calcul de l'impôt. Inutile donc d'aller faire le pied de grue devant le bureau des ressources humaines de son entreprise pour porter réclamation ! « Nous invitons maintenant les entreprises à communiquer et à ne pas économiser les informations à délivrer aux salariés et aux instances professionnelles représentatives sur les mécanismes de la réforme ainsi que sur les limites de leur responsabilité en la matière. Clairement, l'employeur n'est pas responsable du taux mais a l'obligation de l'appliquer. »

Taux transmis le 18 septembre

Et ce fameux taux qui est apparu sur les avis d'impôt, quand sera-t-il transmis aux employeurs ? « À compter du 18 septembre et jusqu'à la fin du mois.

Quand l'employeur déposera sa Déclaration sociale nominative (DSN), il recevra de l'administration fiscale les taux de PAS de tous ses salariés. Taux que les entreprises seront autorisées à utiliser avant le 1^{er} janvier 2019, uniquement pour proposer des simulations de prélèvement à la source sur les bulletins de paie traditionnels des mois d'octobre, novembre et décembre 2018 », précise Emmanuel Prévost.

Puis, une fois le PAS mis en place, les employeurs recevront chaque mois les taux pour l'ensemble des salariés intégrant les taux inchangés et les nouveaux de ceux dont la situation fiscale a changé.

L'épreuve du feu est donc prévue, cette fois, de manière définitive pour le bulletin de salaire de janvier 2019. « Je suis plutôt optimiste sur le bon déroulement. La population française est globalement pour et les services de RH ont régulièrement de nouvelles réformes à absorber. Et il est bon de rappeler que seuls 45 % des contribuables auront un taux de PAS supérieur à 0 % », conclut le responsable d'APD.

REPÈRES

94

C'est le pourcentage de l'impôt sur le revenu concerné par la réforme du Prélèvement à la source (PAS). Ce qui représente 78 à 81 milliards d'euros.

90

C'est le pourcentage de contribuables qui auront un taux de PAS compris entre 0 et 10 %. Un même taux pouvant néanmoins recouvrir des situations différentes.

55

C'est le pourcentage de contribuables qui auront un taux de PAS de 0 % ce qui correspond, pour un célibataire à un salaire net mensuel inférieur à 1 367 euros. 80 % des contribuables auront un taux de PAS inférieur à 5 %.

1

C'est le pourcentage des contribuables qui dans leur déclaration de revenus de 2018 ont demandé un taux neutre. D'autres peuvent les rejoindre en modifiant jusqu'au 15 septembre leur taux de PAS.

« Avec le PAS, le montant d'impôt est ajusté au revenu du moment »

ENTRETIEN Directrice régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine, Isabelle Martel rappelle comment le taux de prélèvement à la source est calculé

« **Sud Ouest** » Les usagers ont reçu leur avis d'impôt sur le revenu. Que vont-ils y découvrir de nouveau ? Peuvent-ils modifier leur prélèvement futur ?

Isabelle Martel Le taux de Prélèvement à la source (PAS) qui sera appliqué en janvier 2019 figure sur les avis d'impôts. Ce taux est celui que les usagers ayant déclaré leurs revenus en ligne au printemps 2018 ont déjà pu découvrir à l'issue de leur déclaration en ligne. Il sera transmis aux employeurs en fin d'année, sauf si le contribuable décide de prendre, dès à présent et avant le 15 septembre 2018, une option. Et à compter du mois de janvier 2019, les usagers pourront demander à l'administration fiscale de revoir leur taux de prélèvement du fait d'une évolution de leur situation de famille ou d'une évolution prévisionnelle de leurs revenus sur l'année 2019.



Isabelle Martel, directrice régionale des finances publiques.

Quelles sont les options proposées ?

S'ils le souhaitent, les usagers peuvent prendre les options suivantes : individualiser leur taux, ce qui permet à un couple d'éviter que les deux conjoints ne soient prélevés au même taux, en cas de fort écart entre leurs revenus respectifs ; décider que l'administration ne transmette pas leur taux personnalisé à leur employeur et donc choisir un taux neutre. Quelle que soit l'option prise, le montant de l'impôt pour l'ensemble du foyer reste bien évidemment le même. Ces possibilités peuvent être choisies dans l'espace personnel des usagers sur www.impots.gouv.fr ou en sollicitant les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) par téléphone (0811 368 368) ou au guichet. Afin qu'elles puissent être prises en compte pour le premier prélèvement de janvier, il est recommandé d'agir avant le 15 septembre.

Comment le taux individualisé pour chacun des conjoints est-il calculé ?

Si, outre ses salaires ou pensions, le couple bénéficie de revenus communs, ces derniers sont répartis à parts égales entre chacun des époux (ou partenaires). Il en va de même pour les charges ou abattements déductibles du revenu global du foyer. Si le couple a des enfants (ou des personnes à charge), les calculs se font en octroyant à chacun la moitié des parts supplémentaires dont bénéficie le foyer. Ainsi, le taux propre à chaque conjoint est précalculé par l'administration et figure dans les avis d'impôt.

Le taux neutre est-il le même pour

PHOTO FABRIEN COTTEREAU

tous les salariés qui souhaitent y avoir recours ?

Non. L'employeur appliquera un taux qui dépend uniquement du

« L'usager peut aussi opter pour un prélèvement trimestriel »

peut consulter sur le site Internet (1). Le choix d'un taux « neutre » n'est pas sans

conséquence. Si ce taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé calculé par l'administration, l'usager devra alors verser tous les mois à l'administration une somme correspondant à la différence.

Que couvrent les acomptes qui figurent sur certains avis d'impôt ?

À compter de janvier 2019, des acomptes seront directement prélevés par la DGFIP sur le compte bancaire des contribuables qui bénéficient de certaines catégories de revenus : revenus professionnels des indépendants, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles, revenus fonciers, pensions alimentaires (essentiellement). Le prélèvement sera alors mensuel mais l'usager peut opter pour un prélèvement trimestriel. Avec ce système d'acompte, le PAS couvre près de 98 % des revenus perçus, et ceci permet de limiter

au maximum le solde de l'impôt qui sera calculé l'année suivante.

Quel coût représente pour ces collecteurs la mise en place du PAS ?

La charge liée à l'entrée dans la réforme a été estimée par l'Inspection générale des finances dans une fourchette comprise entre 310 et 420 millions d'euros. Ce coût est trois fois moindre, par exemple, que celui du passage à la déclaration sociale nominative. Plus de 70 % de ce coût est généré par des charges internes (formation des gestionnaires RH, communication auprès des salariés, etc.). C'est la raison pour laquelle la DGFIP s'emploie à réduire au maximum ces charges en mettant à disposition des employeurs et des salariés des documents d'information (« kit collecteur ») en ligne (1).

Quels avantages le PAS peut-il apporter aux contribuables ?

Pour les contribuables, le PAS a un avantage évident : le montant du prélèvement s'ajustera automatiquement au revenu du moment. Cela permettra notamment de régler la situation délicate de nombreux usagers qui doivent payer un impôt sur un revenu qu'ils n'ont plus ! Outre le montant du prélèvement, qui s'ajustera au fil de l'eau, les usagers auront également la possibilité, au cours de l'année 2019, de moduler leur taux en signalant à l'administration fiscale une évolution de leur situation.

(1) www.prelevementalasource.gouv.fr

Fac de médecine : la fin du numerus clausus à l'étude

SANTÉ Le gouvernement réfléchit à la suppression du concours très sélectif. À l'issue de la première année de médecine, il limite le nombre d'étudiants et fait la part belle au bachotage

JULIEN ROUSSET (AVEC AFP)
jrousset@sudouest.fr

C'est une information révélée hier matin par France Info : selon la chaîne d'info en continu, le gouvernement envisage de supprimer le numerus clausus, qui limite drastiquement le nombre d'étudiants admis, après leur première année de médecine, à poursuivre leurs études en deuxième année. Le gouvernement n'a ni confirmé, ni démenti. « Frédérique Vidal (ministre de l'Enseignement supérieur, NDLR) et moi-même travaillons à rendre la formation des futurs médecins plus moderne : coopération, compétences, bien-être. Encore un peu de patience... », a simplement commenté sur Twitter, à 17 heures, Agnès Buzyn, la ministre de la Santé.

Le numerus clausus a été instauré en 1972, pour réguler le nombre de médecins travaillant en France. L'année de sa mise en place, il avait été fixé à 8 500 places. En 2018, il s'élève à 8 200 places. Problème : dans le même temps, la population française est passée de 52 à 65 millions d'habitants.

Décision le 18 septembre

Face à la désertification médicale et à la pénurie de médecins, de plus en plus de voix réclament un assouplissement de ce numerus clausus, ce qui d'ailleurs a été fait, légèrement, ces dernières années. L'exécutif réfléchit à une réforme plus radicale : sa disparition. Plusieurs options sont sur la table : la suppression pure et simple d'un seuil fixe, ou le choix d'une limite basse par le gouvernement, au-delà de laquelle chaque fac aurait la liberté de former autant de médecins qu'elle le décide.



L'Université de Bordeaux avait ouvert à Pau une première année commune aux enseignements de santé (Paces) pour la rentrée 2017-2018. PHOTO ARCHIVES DAVID LE DROGIC / « SUD OUEST »

Les intentions du gouvernement seront précisées officiellement lors de la présentation de la réforme de système de santé le 18 septembre. Le député LREM de l'Isère, Olivier Véran, a indiqué, dans la journée, « travailler sur le sujet avec d'autres parlementaires ».

Joint hier par « Sud Ouest », le président du conseil de l'Ordre des médecins en Gironde, Fabrice Broucas, lui-même généraliste à Cenon, évoque le sujet avec prudence : « Nous n'avons pas encore statué sur cette question au Conseil de l'ordre, je ne peux exprimer que ma position personnelle. Si le numerus clausus disparaît, cela posera des problèmes concrets aux universités de médecine,

dont les capacités d'accueil et de formation ne sont pas très extensibles. Par ailleurs, la médecine ne s'apprend pas que dans les amphithéâtres, elle s'apprend aussi beaucoup sur le terrain, en stage, avec des professionnels, et sur ce point aussi les capacités sont limitées. »

« Des effets à long terme »

La disparition de ce verrou ne serait-elle pas un début de solution face à la désertification médicale ? « Cela peut être une partie de la réponse, mais certainement pas la totalité de la réponse. D'abord, parce que cela commencera à avoir des effets à long terme, dans dix ans. Ensuite, parce

que le problème n'est pas forcément le nombre de médecins, mais leur répartition sur le territoire. Souvent, les déserts médicaux sont des déserts tout court : les jeunes médecins n'ont pas envie de s'y installer - pas plus que d'autres catégories de la population. Il s'agit davantage d'un problème d'aménagement du territoire que de numerus clausus. »

Fabrice Broucas admet, en revanche, que le concours actuel, qui fait la part belle au bachotage, n'est pas un mode de sélection satisfaisant. « Pour devenir un bon médecin, il faut évidemment une bonne connaissance théorique, mais il faut aussi de l'empathie, des facilités relationnelles. »

Parcoursup : fin de la phase principale et des listes d'attente

ÉTUDES La phase principale de Parcoursup s'est achevée hier à minuit : pour les jeunes sans proposition ou toujours sur liste d'attente, restent la procédure complémentaire et les commissions rectorales pour trouver une place dans l'enseignement supérieur. Un peu plus de 47 000 bacheliers ou étudiants en réorientation étaient sans affectation, hier, même si le ministère considère que seuls 7745 recherchent encore activement une place sur Parcoursup. Les listes d'attente ont donc disparu, puisque la procédure complémentaire ne comporte que des formations avec des places vacantes. Cette procédure, qui a démarré fin juin, s'adresse aux jeunes n'ayant pas reçu de propositions sur la phase principale.

EN BREF

SNCF

La CGT-Cheminots a annoncé hier qu'elle organiserait des rassemblements contre la réforme ferroviaire, le 18 septembre, avant une grève interprofessionnelle le 9 octobre.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour succéder à François de Rugy au Perchoir, le patron des députés LREM Richard Ferrand apparaît comme le favori. Il a confirmé hier qu'il briguerait l'investiture de son groupe. Trois femmes, Yael Braun-Pivet, Cendra Motin et Barbara Pompili ont également fait acte de candidature.

CLIMAT

Des marches pour le climat auront lieu samedi à Paris, Bordeaux et dans d'autres villes. Jean-Luc Mélenchon s'y joindra à Marseille. Sur Facebook, l'événement « Marche pour le climat » comptait hier 19 000 personnes disant vouloir participer et plus de 90 000 intéressées.

ÉCOLOGIE

Édouard Philippe a confirmé que le nouveau ministre François de Rugy bénéficierait d'« un budget en forte augmentation » pour le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Douze portions de route passent de 70 à 80 km/h

VITESSE

Le Département se donne six mois pour décider s'il prend la même mesure sur 480 autres portions limitées à 70 km/h

BERTRAND RUIZ
b.ruiz@sudouest.fr

François Bonneau a signé l'arrêt hier. Le président du Département a validé la suppression de douze « zones 70 » disséminées sur les routes départementales. Douze portions désormais limitées à 80 km/h (voir la liste ci-contre) comme le réseau auquel elles appartiennent. Et ce n'est qu'une première vague : le Département se donne six à neuf mois pour étudier à la loupe chacune des 480 autres zones 70 sous sa responsabilité et envisager leur suppression. ...

Le Département de la Charente n'a jamais été favorable à l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur ses routes. Une opposition qu'il explique notamment par « les particularités de déplacement dans les territoires ruraux ». Pour autant, au 1^{er} juillet, il a appliqué la loi et changé les panneaux (23 000 € d'investissement). Aujourd'hui, 4 100 kilomètres de routes départementales charentaises sont limités à 80 km/h. Seuls dix-neuf « créneaux de dépassement » (14,7 kilomètres), sur des routes à trois voies, ont conservé leur limitation à 90 km/h « pour que les automobilistes puissent dépasser les poids lourds sans commettre d'infraction ».

Liabilité

En cassant la limitation à 70 km/h sur certaines portions, François Bonneau et son vice-président en charge



Didier Jobit et François Bonneau défendent la suppression des zones 70. PHOTO ANNE LACAUD

du dossier, Didier Jobit, se défend d'avoir réagi de manière épidermique. Pour l'exécutif départemental, la différence de dix km/h entre les deux limites autorisées, contre vingt auparavant, ne se justifiait plus vraiment. « On a voulu remettre de la lisibilité sur nos routes. On arrivait à des situations où l'on avait, sur certaines routes, sept à huit changements de limitation en quatre kilomètres. Les automobilistes ont l'œil plus souvent rivé sur le compteur et le régulateur que sur la route. Et on peut le comprendre. Le nombre d'amendes a explosé depuis le 1^{er} juillet dernier. »

Le Département entend, à terme, conserver uniquement les zones 70 « encore crédibles et réellement nécessaires ». À savoir celles dont le caractère accidentogène est avéré. Les douze premières portions concer-

nées ont été rapidement sélectionnées, pour une application immédiate de la mesure (dès publication de l'arrêté), « en phase avec les municipalités ». Pour les 480 autres portions réparties sur l'ensemble de la Charente, il faudra patienter. Le Département se donne six mois, « neuf mois si cela est nécessaire », pour vérifier la pertinence de la suppression de la limitation à 70 km/h pour chacune d'entre elles. Une suppression qui ne sera validée qu'au terme d'une consultation locale.

Et à ceux qui relèveraient le caractère potentiellement dangereux (fictif ou non) de cette mesure, le Département répond par la liste de ses investissements pour la sécurisation des routes, de la suppression des obstacles latéraux aux financements conséquents consentis pour la rénovation des grands axes.

DU NORD AU SUD

PREMIÈRE VAGUE Les douze zones 70 immédiatement supprimées (10,5 km en tout) sont sur : la D 739 à Villefagnan, la D 27 à Villefagnan, la D 674 à Vœuil-et-Giget, la D 941 à l'est de Chabanais, la D 941 à Étagnac, la D 91 à Jauldes, la D 939 à Asnières-sur-Nouère et Vindelle, la D 736 à l'est de Sigogne, la D 699 à Montbron, la D 34 à Grassac et Vouzan, la D 739 à Cellefrouin, la D 910 à Barbezieux.

ET LES RADARS ? A priori, pas de radar fixe sur les premières zones affranchies des 70 km/h. Mais cela viendra. On pense, par exemple, au radar fixe situé sur la D 1000 entre le rond-point de Girac et Ma Campagne, à Angoulême. Une zone concernée par la concertation à venir...

CHARENTE

L'appel au don du sang toujours d'actualité



L'Établissement français du sang, basé à Saint-Michel-sur-Charente, prolonge son appel urgent à donner son sang malgré l'été qui s'achève. Don qui peut se faire avec ou sans rendez-vous les lundi, mardi, mercredi, vendredi et certains samedis (lire ci-contre).

La cavalière galope vers les JO d'équitation

SPORT Victoria Scott, une Sud-Africaine de 29 ans, s'entraîne au centre équestre de Cherves-Richemont. Elle vient de partir pour les Jeux équestres mondiaux aux États-Unis

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

« Je commence à stresser un petit peu. » La semaine dernière, juste avant de partir, Victoria Scott avouait l'enjeu que représente une participation aux Jeux équestres mondiaux. Ils ont lieu à Tryon, aux États-Unis. La cavalière de 29 ans s'est envolée lundi matin pour cette ville de Caroline du Sud. « C'est la toute première fois que j'y vais, mais je m'entraîne depuis longtemps », confiait-elle à « Sud Ouest » lors des ultimes répétitions à Cherves-Richemont.

Victoria Scott vient d'Afrique du Sud. Elle est arrivée en France en 2013, pour s'entraîner avec Rodolphe Scherer, une célébrité dans le milieu de l'équitation. Et depuis un an, la voilà au centre équestre de Boussac (propriété de Grand-Cognac).

« Les Jeux équestres sont la compétition la plus technique, avec le niveau le plus élevé »

« C'est un des plus beaux sites de France », assure Édouard Legendre, son mari et coach, lui-même cavalier médaillé. « Il y a toutes les garanties pour s'entraîner correctement. »

L'enjeu est grand : les Jeux équestres mondiaux, qui ont lieu tous les quatre ans, sont presque aussi importants que les Jeux olympiques. Ils regroupent un millier d'athlètes répartis dans les huit disciplines équestres reconnues par la fédération. « Les Jeux équestres sont la compétition la plus technique, avec le niveau le plus élevé, explique Édouard Legendre. Il faut beaucoup d'expérience pour être sélectionné ». Victoria Scott participe à la partie concours complet, que l'on pourrait définir comme un



Victoria Scott est arrivée aux Écuries de Boussac il y a un an. PHOTOS J.G.

triathlon équestre : une épreuve de dressage, une de cross et le saut d'obstacles. Tout commence mercredi prochain. « J'espère être dans les 20 premiers, formule Victoria Scott. Ce sera l'aboutissement d'une passion. »

Son époux, lui, est confiant. « Tous les feux sont au vert, assure-t-il. Pour l'instant, ces épreuves préparatoires se sont parfaitement déroulées. Mais si Victoria décroche une place dans les 20 premiers, ça voudra dire qu'elle figure dans les meilleurs cavaliers du monde. »

Une belle publicité

Seule inquiétude pour l'instant, la réaction du cheval. L'animal va prendre l'avion pour la première fois, et son état de forme jouera sur la performance du binôme. « La relation avec le cheval est très spéciale, raconte Victoria. Alors on verra comment il se sent après neuf heures de vol et les six jours d'acclimatation. » La jeune femme



La Sud-Africaine va concourir, à partir de mercredi prochain, dans la partie concours complet des Jeux équestres mondiaux

concourra sous les couleurs de l'Afrique du Sud, et non celles de la France, mais une médaille constituerait une belle publicité pour le centre équestre de Cognac. « Le site offre toutes les infrastructures que l'on recherche, ce qui est très rare en France », défend Édouard Legendre.

De quoi ravir Laurent Charvin, président de l'association gérant le site (via une délégation de service public par Grand-Cognac). « Un centre se juge sur ses résultats, rappelle-t-il. Alors on se bat pour accueillir des champions, et on espère qu'à l'avenir, il n'y en aura pas qu'une ! »



LE PIÉTON

Apprpris que la patinoire municipale ouvrira le 13 octobre à l'Espace 3000. Une information a priori anodine qui a pourtant mis le Bipède en émoi. L'arrivée de la patinoire, c'est la fin de l'été. Les jours qui raccourcissent, le temps qui se gâte... Allez, on se reprend. Les températures sont encore estivales pour quelque temps. On en profite en sirotant un verre sur une terrasse. L'hiver attendra !

AGENDA

AUJOURD'HUI

Randonnée. Départ à 9 h, de la Base plein-air, pour 3 types de randonnées : petite 5/6 km, moyenne 7/9 km et grande 10/13 km. Organisée par les Randonneurs du Jarnacais. Tél. 06 89 54 78 19 Annie Puymiraud.

Exposition temporaire. De 14 h à 18 h, « Flamands et Hollandais au siècle d'or », au musée d'art et d'histoire. Tarif 5 € avec accès aux collections permanentes. Tél. 05 45 32 07 25.

« Les rendez-vous du design ». De 14 h à 18 h, exposition par la maison Rémy Martin, au musée des arts du cognac. Tél. 05 45 32 66 00.

L'oseraie de l'île. De 10 h à 20 h, venez découvrir une installation inédite d'œuvres contemporaines en vannerie, au sein du Pavillon SelgasCano de la Fondation Martell. Gratuit.

« Celebrate ». De 14 h à 18 h, dessins de Christophe Duron, au Musée d'art et d'histoire. Tél. 05 45 32 66 00.

Les regards d'Albane sur le pays de Cognac. De 11 h à 18 h, exposition photographique par Albane de Roffignac et Bérange Dosière, à l'Espace Découverte, place de la Salle Verte. Entrée libre. Tél. 05 45 36 03 65.

UTILE

UN TOUR EN VILLE

Le colonel Arnaud Gary prend le commandement de la BA 709

ARMÉE DE L'AIR Ce jeudi après-midi, le général de corps aérien Olivier Taprest, major général de l'Armée de l'air, remettra le commandement de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard au colonel Arnaud Gary. La cérémonie se déroulera à 15 h 30, en présence de nombreuses autorités civiles et militaires. Arnaud Gary, 44 ans, succède au colonel Vincent Coste, affecté à l'État-major des ar-

mées à Paris. C'est un ancien pilote de chasse chevronné, avec 2 500 heures de vol et 184 missions de guerre. Il était jusqu'à présent en poste aux États-Unis, en qualité d'officier d'échange français au Strategic Studies Group du chef d'état-major de l'US Air Force au Pentagone. Par ailleurs, lors de cette cérémonie, le commandement de l'escadron drones 1/33 « Belfort » sera confié au lieutenant-colonel Roman Desjars de Keranroue, déjà en poste à la BA 709 en qualité de chef des opérations puis de commandant en second de l'escadron 1/33.



Arnaud Gary était en mission au Pentagone, aux États-Unis. PHOTO ARMÉE DE L'AIR

Une incroyable erreur sur les feuilles d'impôt

GRAND-COGNAC L'Agglo avait prévu des hausses ou des baisses de la taxe d'enlèvement des déchets étalées sur dix ans. L'administration fiscale l'a appliquée en une seule fois

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

A lors que la France entière attend fébrilement la mise en œuvre du prélèvement à la source, Grand-Cognac fait face à un gros problème d'impôts. Bien différent, celui-là, mais peut-être aussi préoccupant : l'avis d'impôt des 80 000 habitants de l'Agglomération est peut-être faux.

Un couac découvert il y a quelques jours, depuis l'arrivée, dans la boîte à lettres des contribuables, de la taxe foncière. S'il ne s'agit jamais d'un moment agréable, l'addition s'avère particulièrement salée cette année pour certains. « Je suis médusé, témoigne un habitant de Châteaubernard. Le

La hausse concerne Cognac, Châteaubernard et Merpins

taux de ma taxe d'enlèvement des déchets est passé de 9,34 à 12,83 %. Presque 3,5 points d'augmentation, c'est énorme ! » Ce retraité n'est pas le seul dans ce cas.

« Depuis quelques jours, j'ai croisé plusieurs personnes se plaignant de voir leur taxe foncière augmenter », témoigne Patrick Sedlacek, premier adjoint au maire de Cognac. « Je leur explique que la Ville n'y est pour rien. »

Et pour cause. Il s'agit d'un problème généralisé à l'ensemble de l'agglomération de Grand-Cognac. « Nous avions bien prévu une augmentation, pour certaines communes, de la taxe d'enlèvement des déchets, admet le président Jérôme Sourisseau. Mais nous avons demandé à ce que ce soit étalé sur dix ans. »

En effet, il s'agit d'un dossier politique majeur tranché (dans la douleur) en mars. Certaines communes



La découverte de l'avis d'impôt a suscité de vives réactions chez certains contribuables, qui ont vu leur taxe sur les ordures ménagères grimper en flèche. PHOTO J.G.

ont un service de ramassages des ordures ménagères plus fréquent que d'autres. C'est le cas de Châteaubernard, Cognac (où les sacs noirs sont enlevés deux fois par semaine, les sacs jaunes et le verre une fois par semaine) et Merpins. Au printemps, les élus ont décidé de moduler les taux en fonction du service. Ces changements devaient être progressifs, sur dix ans. Objectif final : une harmonisation des taux sur le territoire.

Des habitants « sidérés »

Mais voilà, ce lissage n'a pas eu lieu. « C'est scandaleux, tempête Pierre-Yves Briand. Les habitants de Châteaubernard sont sidérés par cette augmentation brutale du taux d'enlèvement des ordures ménagères. Comment voulez-vous que les retraités puissent payer ? » Alors, d'où vient

l'erreur ? Pour comprendre, il faut décortiquer le processus. Les collectivités fixent le taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Ils transmettent cette information aux services des impôts, qui font figurer la ligne TEOM sur les taxes foncières. L'argent récolté par les finances publiques est ensuite reversé aux collectivités, pour finalement payer l'enlèvement des poubelles. « Notre délibération transmise aux impôts prévoyait bien un lissage sur dix ans », se défend Jérôme Sourisseau, président de Grand-Cognac.

« Sud Ouest » a donc contacté la Direction départementale des finances publiques pour connaître l'origine de l'erreur. Et la réponse est savoureuse : « Ce n'est pas à nous de calculer le lissage, argumente Alain Caillet, directeur adjoint. Il y a peut-être eu

une incompréhension de la part de l'Agglomération. »

À qui la faute ?

Chacun se renvoie donc la balle. Qu'importe le responsable, cette incroyable erreur risque d'avoir des effets complexes. On ignore si un rectificatif peut encore être réalisé (Grand-Cognac et la Direction des impôts sont en contact depuis mardi, jour de découverte du problème).

Si le lissage est finalement appliqué, les ménages des 55 communes bénéficiant aujourd'hui d'une baisse brutale de la TEOM vont avoir une mauvaise surprise : ils vont devoir payer un peu plus qu'annoncé ces derniers jours. Sur dix ans, c'est exactement la même chose. Mais psychologiquement, la pilule est rude pour les plus modestes.

Bisbilles au golf : délibéré le 19 septembre

GOLF DU COGNAC Hier, devant le juge des référés, l'avocat du comité directeur a demandé l'expulsion du gérant du restaurant Le 19

Nouvel épisode entre l'Association sportive du golf du Cognac et le restaurant Le 19, hébergé sur le site. Nous l'avons évoqué ces derniers jours dans nos colonnes, le comité directeur du golf estime que le gérant de l'établissement de restauration occupe illicitement les lieux, sans contrat depuis le 1^{er} juillet. Chose que réfute la partie adverse, qui a évidemment une autre lecture du dossier. Ce point sera tranché jeudi 11 octobre devant le tribunal de grande instance d'Angoulême.

Mais hier, l'affaire était portée devant le juge des référés, dont la vocation est de prendre des mesures d'urgence. Une audience au cours de laquelle, M^e Laurent Beneteau, avocat du comité directeur, a demandé l'expulsion du restaurateur Guillaume

Guérout ainsi que le versement d'une indemnité de 6 000€ par mois pour juillet et août. Il s'agit de la période durant laquelle le gérant aurait occupé les lieux illicitement. Concrètement, le comité directeur reproche au gérant du restaurant Le 19 de ne verser aucune redevance et d'exercer alors qu'aucun contrat ne lie les deux parties.

« Une initiative folle ! »

Le problème dans ce dossier, c'est que l'Association sportive avait anticipé le départ de Guillaume Guérout au 30 juin et fait venir un autre restaurateur. Lequel a démissionné de son travail puis a déménagé avec sa famille pour venir travailler au golf. « Une initiative folle ! tonne M^e Patrick

Hoepffner, avocat de Guillaume Guérout. Ils ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Ils essaient de rattraper leur turpitude en saisissant le juge des référés. Le comité directeur est sous le coup d'une fronde des adhérents, l'assemblée générale n'a pas été convoquée. Ils veulent se redorer le blason et prennent en otage la justice ! »

Par ailleurs, M^e Hoepffner a soulévé l'incompétence du juge judiciaire au profit du juge administratif. « On se situe sur le domaine public », a-t-il plaidé. Par ailleurs, toujours selon l'avocat de Guillaume Guérout, c'est la Ville de Cognac, propriétaire du lieu qui aurait dû agir dans cette procédure. Délibéré le 19 septembre.

Antoine Beneytou



Guillaume Guérout, restaurateur, estime être dans son bon droit. PHOTO: P.H.M.

CHÂTEAUBERNARD

Conseil municipal. Il se réunira ce soir à 20 h 30 à la mairie. 17 points sont à l'ordre du jour dont le transfert de compétences à Grand-Cognac ; l'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Cyclotourisme : la Semaine fédérale en ligne de mire



Participants et organisateurs de la randonnée des Verriers ont partagé le verre de l'amitié à l'issue de la matinée. PHOTO S. B.

La randonnée de l'Association sportive des Verriers cyclotourisme, lancée au départ de la salle des fêtes des Pierrières, a réuni 155 cyclistes de Charente et Charente-Maritime et seulement une dizaine de marcheurs dimanche dernier.

Une vingtaine de bénévoles était mobilisée sur les circuits. Tandis que les deux-roues ont pris la direction de Vaux-Rouillac, fait une halte ravitaillement à Échallat et sont revenus par Bassac, les randonneurs se sont rendus aux Six Chemins. Les Verriers n'ont pas failli à la traditionnelle remise des récompenses. Une coupe a été décernée aux clubs les plus représentés : Saint-Yrieix, Jonzac, Cognac, tout comme au sportif le plus âgé, M. Myolit, 82 printemps, qui a d'ailleurs enfourché son vélo pour rejoindre son domicile de Saint-Yrieix ainsi qu'au cycliste le plus éloigné, tout droit venu de Belgique.

En quête de bénévoles

Bien en vue sur une table, pendant que les uns et les autres prenaient le verre de l'amitié, la revue présentant la 81^e Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, du 4 au 11 août prochain, qui se tiendra dans les deux Charentes au départ de Cognac, a trouvé preneurs. De retour d'Épinal où se tenait l'édition 2018, les Verriers et leurs camarades cyclistes des Charentes en ont profité pour distribuer pas moins de 8 000 revues annonciatrices de l'événement. Les organisateurs sont désormais à la recherche de bénévoles - il en faudrait autour de 1 200 à 1 500.

Sandra Balian

Contacts : 06 52 26 20 66 ou sur sf2019.benevoles@gmail.com) mais aussi d'hébergements chez l'habitant (06 75 86 86 94, 06 68 51 27 59 ou sf2019.hebergement@gmail.com)